

Info coronavirus Covid-19

Mise à jour : Jeudi, 12 novembre, 2020 - 14:21

Point sanitaire

- **Mercredi 11 novembre : 3 tests** de dépistage ont été réalisés aujourd'hui. Ils se sont tous révélés **négatifs**.
- Les personnes présentant des **symptômes grippaux** (toux, fièvre, etc.) doivent consulter leur médecin traitant qui les orientera au besoin vers un **centre de dépistage du Covid-19**.

29

cas confirmés
(dont 28 ont quitté l'unité Covid-19 de l'hôpital)

0

patient en réanimation

16 278

tests réalisés
depuis le 18 mars

402

personnes en quatorzaine dans un hôtel

L'essentiel de l'actualité

- **Les vols réguliers internationaux** au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie sont limités au moins jusqu'au 31 juillet 2021. Seules sont programmées des liaisons avec **la Métropole** (et Sydney pour des évacuations sanitaires). Des rotations ponctuelles sont organisées avec le Vanuatu et la Polynésie française.

 [Arrêté 2020-1787 Vols limités jusqu'au 31 juillet 2021.pdf](#)

- **Toutes les personnes*** (étudiants en fin de cursus, particuliers et professionnels) qui souhaitent venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie pour un besoin impérieux, qu'elles détiennent ou non un billet d'avion et/ou une réservation, doivent remplir le [formulaire de recensement](#).

* À l'exception des passagers en provenance de Wallis-et-Futuna, des personnels navigants de cabine et des professionnels de santé qui accompagnent les évacuations sanitaires.


- Une **quatorzaine obligatoire** dans un hôtel réquisitionné par le gouvernement est en vigueur pour les passagers qui arrivent en Nouvelle-Calédonie, par avion ou navire de plaisance, excepté pour ceux en provenance de Wallis-et-Futuna.
- **La quatorzaine mise en place par le gouvernement dans les hôtels réquisitionnés reste gratuite et soumise à des délais d'attente variables.**
- **Les professionnels** indispensables à la reprise de la vie économique ou qui ont des spécificités professionnelles non présentes sur le territoire peuvent bénéficier :
 - d'un **protocole spécifique** afin d'obtenir une quatorzaine adaptée aux courts séjours de 30 jours maximum en Nouvelle-Calédonie ; pour toute question, écrire à pcofret@gouv.nc
 - d'une **quatorzaine privée payante** pour les séjours de 30 jours et plus en Nouvelle-Calédonie ; pour en savoir plus, [CLIQUER ICI](#).
- Le gouvernement a ouvert la possibilité d'une **quatorzaine payante pour les particuliers** qui souhaitent venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie **pour un motif impérieux**, avec un délai d'attente réduit. Les modalités d'accès à cette prestation, qui sera proposée par l'hôtel Beurivage dans le respect de protocoles sanitaires établis par la DASS et avec un test PCR à l'issue, seront précisées par l'hôtel.
- **Six vols de fret** en provenance de Tokyo sont programmés avant les fêtes de fin d'année. Ces rotations supplémentaires visent à **soutenir le commerce local**.
- Pour toute question au sujet des **évacuations sanitaires**, contacter la CAFAT : Dr Bruno Glasman, tél. 25 58 08, bglasman@cafat.nc

Pour tout savoir sur [les arrivées en Nouvelle-Calédonie](#), [CLIQUER ICI](#).
Pour tout savoir sur [les départs de Nouvelle-Calédonie](#), [CLIQUER ICI](#).

Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc, la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Cette rubrique est accessible via [Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées](#), puis [Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie](#).

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

 [Arrêté 2020-1787 Vols limités jusqu'au 31 juillet 2021.pdf](#) (1007.5 Ko)

 Abonnez-vous aux Flux RSS

 Restez notifié par mail à chaque nouvelle publication

LIENS UTILES



Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie





Contact



Emplois



Marchés publics



Plan du site



Accessibilité